



**CLINIQUE
UNIVERSITAIRE
DE LA VISION**

Université 
de Montréal

La formation clinique des étudiants est assurée par la Clinique universitaire de la vision. Celle-ci est ouverte au public et offre des services reliés à la fonction oculovisuelle et à la santé oculaire.

L'examen des patients est effectué par les stagiaires de 4^e et 5^e année, sous la supervision directe des cliniciens.

Outre les soins de 1^{re} ligne, il existe onze cliniques spécialisées (modules) :

- Lentilles cornéennes
- Vision binoculaire
- Optométrie pédiatrique
- Santé oculaire
- Sécheresse oculaire
- Clinique mobile
- Basse vision
- Électrodiagnostic
- Aniséiconie
- Optométrie gériatrique
- Optique appliquée

En plus des stages à la Clinique universitaire de la vision, l'étudiant doit effectuer deux stages externes à l'extérieur de l'École pendant sa cinquième année. Le premier, de trois mois, orienté vers la pathologie oculaire, et le deuxième, de deux semaines, orienté vers la gestion d'une pratique privée.

L'**UdeM** parmi les
100 meilleures
universités
au monde

Informations sur l'admission



514 343-7076



École d'optométrie

Université 
de Montréal

Doctorat de

1^{er} cycle

en **optométrie**



École d'optométrie
3744, Jean-Brillant
Montréal, (Québec) H3T 1P1



Informations sur le programme :
ecole-opto@opto.umontreal.ca



Service de l'admission et du recrutement
Pavillon J.-A.-DeSève, 3^e étage
2332, boul. Édouard-Montpetit
Montréal, (Québec) H3T 1J4

opto.umontreal.ca

opto.umontreal.ca

L'optométrie

L'optométriste est le professionnel de la santé en première ligne des soins oculaires et visuels.

Tâches :

- Effectuer l'examen des yeux
- Évaluer la fonction visuelle pour détecter les problèmes de santé oculaire et diagnostiquer les déficiences de la vision
- Administrer et prescrire des médicaments pour diagnostiquer et traiter certaines atteintes oculovisuelles
- Prescrire et fournir les traitements correctifs nécessaires : lunettes, lentilles cornéennes, aides optiques, exercices visuels

Le doctorat en optométrie de l'Université de Montréal

Frais facultaires

- Annuellement : frais de scolarité et autres frais exigés par l'Université (frais de services aux étudiants, d'associations, etc.)
- 2^e et 3^e années : environ 6 000\$ au total (aquisition de l'instrumentation)
- 5^e année : environ 2 500\$ (frais de séjour pour le stage hors du Québec)



Structure du programme

1-655-1-1 (197 crédits)

* Tout au long du programme, 10 crédits sont consacrés au développement des compétences professionnelles en optométrie

1^{re}
année

- Consolidation et mise à niveau des connaissances de base en sciences biomédicales.
- Introduction aux notions de bases en optométrie générale et en optique ophtalmique.

2^e/
3^e
année

- Étude approfondie du système oculaire et de la vision, des anomalies de la vision binoculaire et des pathologies oculaires
- Travaux pratiques pour maîtriser les procédures et les techniques d'un examen oculovisuel complet
- Assistance en optométrie clinique
- Exploration des divers traitements pour corriger ou améliorer la vision
- Pharmacologie générale et oculaire

4^e/
5^e
année

- Optométrie pédiatrique et gériatrique, basse vision et autres clientèles particulières
- Principes d'ergonomie visuelle, électrophysiologie, traitement des anomalies de la vision binoculaire, lentilles cornéennes de spécialité
- Discussions cliniques
- Travaux de recherche dirigés
- Stages cliniques

Admission au programme

Être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- DEC en sciences, lettres et arts
- DEC en sciences de la nature et avoir atteint les objectifs OOXU (biologie) et OOXV (chimie)
- DEC techniques d'orthèses visuelles et avoir réussi les cours préalables Mathématiques 103 et 203, Chimie 101, Physique 101 et 201

Être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec et avoir réussi, avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants ou des cours équivalents :

- Biologie 301 et 401 ou deux cours de biologie humaine
- Chimie 101, 201 et 202
- Mathématiques 103 et 203
- Physique 101, 201 et 301

Le candidat doit

- Avoir complété la formation scientifique préalable à l'admission au plus huit ans avant le dépôt de la demande d'admission
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent
- Réussir le test CASPer^{MC} (évaluation des compétences transversales)

Critères de sélection

- Excellence du dossier scolaire (60 %) et résultats du test CASPer^{MC} (40 %)

